ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 70285

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le domaine de la génétique porcine. En effet, ce domaine de la génétique porcine permet de rendre la production porcine plus compétitive sur le marché économique, contribuant donc à un maintien d'emplois important dans le secteur agroalimentaire. Par ailleurs, il contribue aussi à l'amélioration de la résistance des maladies. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures qu'il envisage de prendre dans ce pôle d'activité, et notamment s'il souhaite maintenir les crédits alloués à ce domaine génétique porcin.

Texte de la réponse

Du fait de la mise en réserve partielle des crédits sélection animale au cours de l'exercice budgétaire 2005, les subventions accordées aux structures impliquées dans la génétique porcine sont en baisse de 19 %. Cette diminution, conjoncturelle, ne remet toutefois pas en cause la pérennité des actions menées et des structures qui les conduisent. En effet le dispositif national de sélection de cette espèce est déjà restructuré et très concentré autour de l'institut technique du porc, de l'agence de sélection porcine et des stations collectives d'évaluation des reproducteurs : il est complet et performant. La réforme initiée dans le projet de loi d'orientation agricole, devra permettre de trouver les termes d'un nouvel engagement sur le financement partagé et stable du dispositif de sélection animale.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70285
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 6979
Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8531